

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Vous avez décidé de suivre un apprentissage de la conduite pour obtenir votre Permis de Conduire ; félicitations et merci d'avoir choisi notre Ecole de Conduite pour vous renseigner et/ou vous inscrire

Depuis plus de trente ans, la « Conduite Accompagnée » reste la meilleure forme d'apprentissage et ceci pour une raison très simple : elle permet aux conducteurs, **à partir de 15 ans**, d'acquérir une expérience d'au moins une année entière de conduite avant de partir seul sur la route, ce qui donne un accès progressif à l'autonomie. Mais il faut trouver un accompagnateur qui a plus de cinq ans de Permis sans interruption et pour une période d'une à cinq années. La « Conduite Supervisée » permet aussi cet accès à l'expérience avec une période accompagnée plus courte et pourtant efficace, **à partir de 18 ans**.

On sait que le manque d'expérience est le facteur principal de défaillances des nouveaux conducteurs.

C'est pour cette raison que nous nous obligeons à offrir à nos élèves une formation la plus variée et complète que possible (conduite de nuit, autoroute, montage, intempéries...).

Notre règlement intérieur est à votre disposition et va dans le sens de notre engagement envers vous.

Généralement, les 20 heures de pratique ne suffisent pas pour traiter l'ensemble de votre programme de formation mais cela constitue un minimum obligatoire (13 heures sur véhicule avec boîte de vitesses automatique).

Si vous choisissez ou avez déjà choisi notre école, tout d'abord on procèdera à une évaluation obligatoire et réalisée sur simulateur dans nos salles. Ensuite un contrat reprenant nos tarifs et les modalités de paiement sera établi en deux exemplaires et un dossier sera déposé à la DDT via l'ANTS. Si, en accord avec votre banque, vous souhaitez utiliser la méthode de financement « Permis à 1 euro par jour », la totalité du prêt qui vous sera accordé (1200 € maxi) devra nous être versée afin que l'on puisse faire enregistrer votre dossier. Pour toutes les augmentations en cours d'année, les tarifs de base appliqués lors de l'inscription restent inchangés, seules les prestations supplémentaires sont éventuellement modifiées, en conformité avec les tarifs en vigueur.

Le forfait Code pour la formation théorique est illimité en volume et comprend 6 mois d'accès/suivi sur Internet.

Nous sommes certifiés Qualiopi ainsi que partenaires d'organismes d'aide au financement du Permis de Conduire.

Déclaration d'activité de prestataires de formation enregistrée sous le N° 76120121512 par la DREETS Occitanie.

Votre formation théorique et pratique pourra ainsi débuter en suivant scrupuleusement le REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) contenu dans votre livret d'apprentissage numérique.

Nous vous proposerons dix cours ou plus qui traitent les différents thèmes du Code de la Route et de la Sécurité Routière sur la Mobilité. Votre préparation théorique se poursuivra sous forme de tests sur Internet et dans nos salles, avec, aussi, l'utilisation de tablettes dans les conditions de l'examen.

Les leçons de pratique peuvent débuter selon vos souhaits avant ou après l'obtention du Code (Epreuve Théorique Générale) et peuvent durer jusqu'à deux heures selon les objectifs à traiter. Les premières séances se dérouleront sur le simulateur de conduite Oscar 2.

Notre objectif est de vous donner une formation personnalisée la plus adaptée à l'issue de laquelle vous serez pleinement satisfaits, souhaitant vous avoir aidé au mieux pour partir en sécurité sur la route.

La route évolue avec nos modes de vie. On ne pensait pas la route hier comme on la pense aujourd'hui et demain ce sera encore différent ; notre adaptation à ces changements doit être dynamique et favoriser un esprit de cohérence pour le bien de tous.

Pour cela, nous vous ferons profiter d'une constante remise en question.

Nos méthodes sont donc constamment actualisées et le matériel mis à votre disposition se veut moderne, innovant et adapté.

Pour la théorie, nous mettons deux salles de cours à votre disposition (cours individuels ou collectifs du lundi au samedi) et un accès suivi sur Internet.

Pour la pratique, vous conduirez une Citroën C3 équipée de pneus « Hiver » MICHELIN ALPIN6, renouvelée chaque 12 ou 18 mois et rigoureusement entretenue par des professionnels pour la Sécurité de Tous. Pour plus de sérénité, vos 6 premières séances (ou plus selon vos souhaits et besoin) se feront sur simulateur.

L'état d'esprit de notre Ecole se veut convivial et le travail effectué avec le respect de la personnalité de chacun.

Lorsque les objectifs de votre formation seront atteints, nous vous proposerons une date d'accompagnement à l'examen à votre convenance en respectant les délais administratifs. La présentation à l'examen théorique peut avoir lieu 48 heures après l'enregistrement de votre dossier et un délai de 48 heures sera nécessaire pour toute autre présentation.

Les frais d'accompagnements aux épreuves théoriques et pratiques, qui sont inhérent à notre organisation et donc non perçus par l'Etat, devront être réglés de façon effective, 10 jours avant l'examen.

Pour votre examen de Code ETG, nous assurons les démarches auprès des opérateurs.

Simplement, nous vous demandons un versement séparé de 30 € à l'inscription pour le paiement de l'Opérateur ou du timbre-impôt, selon les cas.

Le jour de l'examen vous devrez avoir l'âge requis et présenter votre carte d'identité valide.

Avec le souci de vous préparer au mieux et de vous satisfaire,

Nous vous souhaitons une Bonne Formation et surtout...Une Très Belle et Longue Route

V.2024.09